

Régie de l'énergie  
DOSSIER: *R-3552-2004*  
DÉPOSÉE EN AUDIENCE  
Date: *17 MARS 2005*  
Pièces n°: *HQD-7,*

*DOC. 3.7*

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 7**

**Engagement 7:**

**Vérifier la raison du changement de nombre de thermostats de 7 à 6 pour les nouvelles constructions (demandé par la Régie).**

**Réponse :**

Le Distributeur a depuis le dossier R-3473-2001 retenu pour des fins de prévision budgétaire, un nombre moyen de six thermostats installés par unifamiliale en ce qui concerne la promotion des thermostats électroniques dans les nouvelles constructions (R-3473-2001, HQD-2, document 5, page 7 de 19 et HQD-3, document 1.1, pages 44 et 45 de 81). Il n'a effectué aucun changement à ce paramètre pour ce segment de clientèle dans le dossier R-3519-2003 (HQD-1, document 1, pages 9 et 10 de 53). Il a également reconduit cette hypothèse dans la présente demande budgétaire (R-3552-2004, HQD-5, document 1, page 21 de 46).

En ce qui concerne la promotion de thermostats dans le marché existant, le Distributeur a modifié son offre commerciale initiale auprès du segment unifamilial, présenté dans le dossier R-3473-2001 (HQD-2, document 5, pages 5 et 6 de 19 et HQD-3, document 1.1, page 44 de 81), suite à des demandes spécifiques de la Régie dans sa décision D-2003-110, page 37.

Ainsi, dans sa demande budgétaire 2004, le Distributeur proposait pour cette clientèle précise, d'ajouter à son aide financière de 45 \$ à l'achat du 5<sup>ième</sup> thermostats, un remboursement de 10 \$ par thermostat pour les 6<sup>ième</sup> et 7<sup>ième</sup> thermostats (maximum 65 \$). Un soutien financier similaire a alors aussi été ajouté pour l'installation de ces thermostats par un membre de la CMEQ (R-3519-2003, HQD-1, document 1, page 9 de 53).

Dans sa décision D-2004-60, page 26 de 29, la Régie a accueilli ces ajustements. L'hypothèse de 7 thermostats par ménage a depuis été retenue pour les fins de prévision budgétaire, dont pour l'année 2005 (R-3552-2004, HQD-5, document 1, page 21 de 46).

Les études d'évaluation actuellement en cours, permettront entre autres, de valider ces deux paramètres, et de les ajuster le cas échéant, dans la prochaine demande budgétaire.